REGLEMENT

La Rando-Green, La Rando des potiers et L'Estivale VTT sont des randonnées ouvertes à tous, en aucun cas des compétitions. Chaque participant Pédale au rythme qui lui convient sans aucune notion de temps pour effectuer son parcours.

Parcours :

Plusieurs parcours sont proposés à l'inscription avec des distances et niveaux de difficultés croissants. Chaque participant est libre de choisir le parcours qui lui convient le mieux
Pendant la randonnée les parcours peuvent emprunter des voies ou chemins privés ou gérés par L'ONF (en dehors des sentiers prévus à cet effet) qui ont fait l'objet d'une demande d'autorisation et sont donc **interdits** en dehors de la manifestation

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, en accepter les clauses dans leurs intégralité et accepter les risques normaux et fréquents liés à la pratique du VTT, tels que les chutes individuelles ou collectives
Les participants de moins de 18ans sont Sous la responsabilité des parents, leur inscription doit obligatoirement faire l'objet d'une autorisation parentale (sur le bulletin d'inscription)
Dans le cas d'utilisation d'un vtt à assistance électrique, celui-ci doit répondre aux normes Française (250watts maximum et assistance jusque 25km/h). Dans le cas d'un vtt dépassant ces normes l'utilisateur ne sera pas assuré par l'organisation et supportera seul les conséquences en cas d'accident.

ASSURANCES :

Responsabilité Civile : les organisateurs ont souscrit un contrat couvrant leur Responsabilité Civile pour les dommages qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers.
Chaque participant licencié est couvert par l'assurance individuelle de sa licence.
Les chats sauvages VTT ont souscris sur le site de la FFCT l'option B* (assurances Allianz) qui couvre tous les participants non licenciés à nos manifestations et ce uniquement pendant la randonnée

Pendant votre randonnée

Le port du casque rigide est obligatoire. Il est conseillé de Choisir un VTT adapté à la pratique du cross country.et de Prévoir du matériel pour les petites réparations. Il est vivement conseillé de partir avec un téléphone portable.
Obligation de respecter le code de la route sur les portions routières.

REGLEMENT

Dans les chemins, ne prenez pas de risques inutiles ne dépassez les autres participants que là ou c'est *possible*.
Les parcours empruntent souvent des chemins sur des sites protégés ou des autorisations spéciales sont nécessaires. IL est donc interdit de vous écarter du parcours balisé par les organisateurs
Respectez la nature. Ne jetez pas de détritus en pleine nature (emballages de produits ou barres énergétiques, chambres à air, sacs plastiques…). Gardez les jusqu'au prochain ravitaillement ou des poubelles seront à votre disposition.

Droits à l'image

Toutes les photos de la randonnée restent la propriété des organisateurs et pourront être utilisées sur notre site ou pour la réalisation d'une future affiche. Les participants pourront néanmoins télécharger gratuitement les photos qui les intéressent via un lien sur notre site http://chatssauvages.vtt.free.fr .
Si vous ne souhaitez pas que des photos de vous soient utilisées pour la réalisation d'une affiche vous pouvez nous le spécifier par courrier postal ou électronique en nous indiquant bien la référence des photos.
Chats Sauvages VTT BP 916 62280 Saint Martin Boulogne
Chats-sauvages.vtt@laposte.net.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier sans préavis le présent règlement

***Option B**
Les personnes non licenciées seront garanties au titre de ces options : (garanties de la licence "PB")

- en Responsabilité civile (Recours et Défense pénale)
- en Accident corporel (indemnités prévues selon la formule « Petit Braquet »
- en Assistance rapatriement.
- L'option B ne couvre pas vos dégâts matériels lorsque votre responsabilité est engagée